



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023**

**COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC**

**Morbihan**

**Date de convocation**  
14 février 2023

**Date de publication**  
23 février 2023

**Nombre de  
conseillers  
en exercices 29  
présents 25  
votants 29**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Colloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Présents :** Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mmes Sarra MONJAL et Marina GERARD, MM Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Jean-Marc CHABROL, Mmes Sidonie BOUSSEMART, Maud COCHARD et Cathy CORVEC, MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Madame Sidonie BOUSSEMART est arrivée à 19h07.

**Absentes :**

Mmes Alexandra HEMONIC, Audrey PESSEL, MM Philippe LE GUYADER et Régis JAFFRE

**Procurations :**

Mme Alexandra HEMONIC donne pouvoir à Mme Sophie LE CHAT  
Monsieur Philippe LE GUYADER donne pouvoir à M. Stéphane SANCHEZ  
Mme Audrey PESSEL donne pouvoir à Mme Marina GERARD  
M. Régis JAFFRE donne pouvoir à M. Pierre STEPHANT

**Secrétaire de séance :**

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-02-1.1.3 - Tarifs applicables aux ports et à l'accessibilité aux cales**

**Rapporteur :** Stéphane SANCHEZ

Faisant suite aux conseils des mouillages et des ports du 3 février dernier, il vous est proposé :

- d'augmenter de 1 % la location annuelle des mouillages dans les 3 ports ;
- d'augmenter de 15 % les tarifs des Autorisations d'Occupation Temporaire (A.O.T.) ;
- d'adopter un abonnement à l'année ou saisonnier (juillet et août) pour l'accès aux cales.

L'évolution des tarifs est précisée dans les tableaux ci-dessous ;

**TARIFS DANS LES PORTS**

Location annuelle des mouillages dans les ports du Magouër, du Vieux-Passage et du Passage-Neuf :



Catégorie	Mouillages en pleine eau		Mouillages en zone d'assèchement	
	Tarifs actuels	Propositions 2023 arrondies	Tarifs actuels	Propositions 2023 arrondies
Longueur hors tout de moins de 5 m	478,75 €	483,55 €	232,20 €	234,55 €
Longueur hors tout de 5,01 m à 7 m	543,95 €	549,40 €	260,90 €	287,00 €
Longueur hors tout de 7,01 m à 10 m	609,15 €	615,25 €	318,90 €	322,10 €
Professionnels (en € HT)	604,30 €	610,35 €	302,20€	305,25€
Chantier naval (en € HT)	1 450,40 €	1 464,90 €		
Annexes pour un mouillage pleine eau	Gratuit	Gratuit		
Forfait mensuel	217,55 €	219,75 €		
Forfait hebdomadaire	72,55 €	73,30 €		

### AOT

Catégorie		Tarifs actuels	Propositions 2023 arrondies
Type d'autorisation	Type de bateau		
Assèchement	Plates du patrimoine	43,70 €	50,25 €
	Bateaux plastics (prames, annexes, etc.)	58,00 €	66,70 €
	Bateaux dont la longueur hors tout est inférieure ou égale à 7 m	107,65 €	123,80 €
Pleine eau	Bateaux dont la longueur hors tout est inférieure ou égale à 5 m	143,60 €	165,15 €
	Longueur hors tout de 5,01 m à 6,00 m	158,60 €	182,40 €
	Longueur hors tout de 6,01 m à 7,00 m	166,35 €	191,30 €
Professionnels HT	Tout type	151,10 €	173,80 €
Forfait supplémentaire pour les non adhérents à l'AP4		51,00 €	58,65 €

### UTILISATION DES CALES

Par délibération en date du 12 mai 2022, les tarifs suivants ont été adoptés pour la mise en place d'un accès réglementé et payant des cales de mise à l'eau des ports du Vieux Passage, du Passage neuf et du Magouër pour la période estivale (du 1er juillet au 31 août).

TARIFS ACTUELS D'UTILISATION DES CALES DE MISE A L'EAU POUR LES 3 PORTS DE LA COMMUNE DE PLOUHINEC	
A LA JOURNEE	5 €
A LA SEMAINE <i>(7 jours à compter de l'achat)</i>	15 €
AU MOIS <i>(30-31 jours à compter de l'achat)</i>	30 €
A LA SAISON <i>(du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de l'année N)</i>	45 €

Il est proposé de modifier la tarification et de réglementer uniquement le stationnement des remorques destinées à l'utilisation des cales en y apposant un macaron après règlement de l'abonnement :

TARIFS 2023 D'UTILISATION DES CALES DE MISE A L'EAU POUR LES 3 PORTS DE LA COMMUNE DE PLOUHINEC	
A L'ANNEE	100 €
A LA SAISON <i>(du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août de l'année N)</i>	50 €

Vu l'avis favorable des conseils des ports et des mouillages du 3 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 14 février 2023

**Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **VOTE les tarifs relatifs aux ports et aux mouillages détaillés ci-dessus.**

**Fait en mairie le 21 février 2023**

**Au registre suivent les signatures.**

**La Maire,**

**Sophie LECHAT**




**La secrétaire de séance**

**Emmanuelle JEHANNO**



Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 056-215601691-20230221-202302113-DE

